

Article 43 du Règlement

Qu'Agriculture Canada prenne toutes les mesures voulues aux fins de créer un office national de commercialisation de la pomme de terre, de manière à garantir à tous les producteurs canadiens un rendement juste et raisonnable et pour assurer aux consommateurs une offre continue à un prix équitable.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

LES BANQUES

**LES PEINES IMPOSÉES POUR LE REMBOURSEMENT DES
HYPOTHÈQUES AVANT ÉCHÉANCE—RECOURS À L'ARTICLE 43
DU RÈGLEMENT**

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire d'une pressante nécessité. Étant donné que la plupart des banques et des établissements financiers pénalisent sévèrement les clients qui remboursent avant échéance des prêts hypothécaires ou des prêts à court terme et étant donné qu'il s'agit sans conteste d'une pratique usuraire dans le contexte économique actuel, je propose, appuyé par le député de Hamilton-Ouest (M. Hudecki):

Que le ministre des Finances prenne immédiatement les dispositions législatives ou les mesures de réglementation qui s'imposent pour supprimer ou restreindre sévèrement l'imposition de sanctions pour le remboursement avant échéance de prêts hypothécaires ou de prêts à court terme contractés auprès des banques et des établissements financiers.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA COMMISSION ROYALE KENT

**LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante. Attendu que le gouvernement a déjà beaucoup trop tardé à donner suite aux recommandations de la Commission Kent et que plus il tergiverse, plus nombreux sont les journaux à tomber sous la coupe d'une poignée de sociétés; attendu qu'il fait la sourde oreille au conseil de la Commission Kent de mettre un frein aux efforts des magnats de s'approprier les journaux; et attendu que la population a été invitée à témoigner aux premières audiences, mais que les propriétaires de journaux, les premiers intéressés à saboter les

efforts de la Commission Kent, ont rencontré les hauts fonctionnaires à plusieurs reprises pour discuter avec eux de ses recommandations, je propose, avec l'appui du député de Skeena (M. Fulton):

Que le ministre chargé du multiculturalisme permette à un plus grand nombre de Canadiens de dire ce qu'ils pensent des conclusions de la Commission Kent et que, cessant ses tergiversations, le gouvernement saisisse au plus tôt le public des propositions de la Commission.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE PREMIER MINISTRE

RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Madame le Président, lundi dernier, le premier ministre (M. Trudeau) était à Vancouver et mardi, les séparatistes ont tenu dans le sud de la province une assemblée à laquelle au moins 1,500 personnes ont participé, soit le plus grand nombre de personnes que le WCC soit parvenu à attirer jusqu'à présent. Aussi, je propose, appuyé par le député d'Okanagan-Nord (M. Dantzer):

Que le premier ministre évite d'aller en Colombie-Britannique, car chaque fois sa présence verse encore un peu plus d'huile libérale coûteuse sur le feu du séparatisme qui n'a pas besoin d'être attisé.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

**LA FORMULE DE FIXATION DE PRIX CONCURRENTIELS—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Madame le Président, il paraît que le gouvernement risque de devoir déboursier 100 millions de dollars par an pour subventionner le prix intérieur de l'orge dans l'est du Canada dans le cadre d'une formule de fixation de prix concurrentiels. Comme ces subventions sont parfaitement inutiles, puisqu'il existe déjà d'autres programmes pour acheminer les céréales fourragères vers cette région, je propose, appuyé par le député de Lisgar (M. Murta):

Que le ministre de l'Agriculture supprime immédiatement la formule de fixation de prix concurrentiels et laisse le prix des céréales fourragères vendues au Canada suivre le tarif d'exportation en vigueur.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.